

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL 5 OCTOBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

RESTAURATION DE REGISTRE DE DEMOMBREMENT DE POPULATION DE 1836 A 1931 DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant le mauvais état du registre de dénombrement de population de 1836 à 1931,
Vu le devis de La Reliure du Limousin pour un coût de 1 293 € hors taxes,

Décide d'autoriser le Maire à entreprendre la restauration et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre.

CENTRE COMMUNALE ACTION SOCIALE – DISSOLUTION

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de la dissolution du CCAS de Vigoux au 31 décembre 2015.

Le budget aide et action sociale sera transféré dans le budget communal.
Les délégués seront informés de cette dissolution.
Une commission communale aide et action sociale sera créer à partir du 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ATELIER COMMUNAL

Réunion avec l'architecte pour la finalisation du dossier ; Lancement de l'appel d'offres le 16 octobre. Remise des dossiers sur internet ou au secrétariat. Remise des plis avant le 16 novembre à 15 h, ouverture des plis après 15 h. Lancement des travaux le 15 janvier 2016 sur 5 mois.

PROJETS 2016

Peupleraie – parking salle des fêtes – mairie – prévoir réunions pour définition du projet global. Opération cœur de village : rue de la Croix.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite demande du club loisirs intergénération de gratuité de la salle des fêtes pour le Téléthon : accordé
- Ouverture café restaurant prévue le 01 décembre
- Chemin du lavoir de Montbaltruy nettoyé par Serge Galat et ses fils
- Travaux écoles : réfection des parquets et peintures
- FAR : réunion pour méthode de répartition des subventions
- SCALIS : 2 logements vont se libérer (Touzet et Cormery)
- TELETHON : réunion le 08 octobre à St Benoit. Proposition de distribution des brioches sur 2 jours (vendredi et samedi 4 et 5 décembre)
- Eoliennes : réunion publique d'information du samedi 26 septembre : peu de participation.

Le Maire,

